

La vie liturgique dans notre paroisse

Document de synthèse

adopté par l'équipe pastorale, en juillet 2017

Mis à jour en janvier 2019

« Dans un diocèse, les paroisses sont comme des fontaines où viennent puiser toutes sortes de personnes. La visée de la création des paroisses nouvelles est de nous permettre de mieux vivre l'Évangile, et de l'annoncer avec conviction. Une nouvelle étape est franchie aujourd'hui, avançons avec confiance ! »

Mgr Laurent Dognin, « Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles » Pentecôte 2017, p. 8

Cette note de synthèse est le fruit final de la réflexion de l'équipe pastorale, au terme de la démarche diocésaine vers la création des paroisses nouvelles. **Par l'impulsion de la lettre pastorale « Pour une Église en mission » de notre Evêque**, durant toute l'année pastorale 2016-2017, l'équipe pastorale a mené un certain nombre de rencontres d'informations et de réflexions vers tous nos paroissiens.

Cette note de synthèse s'inscrit aussi dans la continuité de la réflexion quant à la célébration dominicale dans notre ancien doyenné, réalisée dans le premier semestre 2015 et mise en œuvre dès l'été suivant. Elle s'inscrivait alors dans la démarche diocésaine « *Grâce au Dimanche* ».

Érigée canoniquement le mercredi saint 12 avril 2017, notre paroisse « Saint Tiviziau - Bro Landi » a vu le jour à la rentrée de septembre 2017.

Les principes fondamentaux de la vie de notre paroisse s'originent et s'appuient sur le document diocésain promulgué par notre évêque à Pentecôte 2017 : « **Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles** ». Ce document est la feuille de route qui conduit notre travail pastoral pour donner son visage à notre paroisse, dans les années qui viennent. Il est garant de la communion ecclésiale avec notre Evêque pour toutes les paroisses nouvelles qui constituent désormais notre diocèse de Quimper et Léon.

« Le curé avec son équipe pastorale :

- choisira un ou plusieurs lieux et horaires fixes où le plus grand nombre de personnes puissent célébrer l'Eucharistie chaque dimanche. Ce choix tiendra compte du nombre de prêtres présents sur la paroisse qui peuvent assurer la présidence d'une Eucharistie dominicale.
- Déterminera les lieux des célébrations des baptêmes, mariages et funérailles.
- Veillera à ce que toutes les églises de la paroisse soient entretenues et disponibles pour la célébration des sacrements et autres temps de prière. »

Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles, Pentecôte 2017, p. 9

Au terme de notre démarche synodale de réflexion, en juin 2017, l'équipe pastorale a porté à la connaissance de tous les fidèles les décisions finales qui donnent visage à notre paroisse. Puis après expérimentation d'une année, **le calendrier annuel des messes dominicales** a pris sa forme définitive.

Il accompagne ce document d'orientation, en même temps que nous rappelons ici les points principaux qui organisent notre paroisse.

- **Le DIOCESE** est une « portion du Peuple de Dieu » confiée à notre évêque (successeur des Apôtres), Mgr Dognin.
Notre diocèse de « QUIMPER et LEON » est désormais constitué de vingt nouvelles paroisses.

Notre paroisse est constituée des 22 communes de l'ancien doyenné, rassemblant 23 églises paroissiales communales.

- **La PAROISSE**

C'est, *selon le droit de l'Eglise*, l'entité officielle de la vie de l'Eglise locale. Elle est sous **la conduite pastorale du curé, aidé par une Equipe Pastorale**.

Elle impulse une présence d'Eglise missionnaire, selon les trois fonctions vitales de l'Eglise :

- La transmission de la foi,
- La célébration du mystère de la foi,
- Le service du frère, en ce monde.

- **Les PÔLES PAROISSIAUX :**

Nos diverses rencontres de réflexion ont abouti au choix de **trois pôles paroissiaux sur le territoire paroissial**.

Ces trois pôles correspondent aux communautés chrétiennes locales dans les directives diocésaines (mais sans délimitation géographique à l'intérieur de la paroisse)

En communion les uns avec les autres, sous l'impulsion du curé et de l'équipe pastorale, ces pôles donnent vie au projet pastoral de la paroisse (les trois fonctions de l'Eglise et leurs priorités locales qui en découlent).

Leur vitalité viendra des diverses fraternités chrétiennes qui les constitueront. Ces fraternités existent déjà sous bien des formes ; ce sont tous les groupes de paroissiens organisés...

Localement, visiblement et au plus près des habitants, ces pôles sont donc comme les instances de proximité qui favorisent la vocation et la mission des baptisés dans la vie quotidienne et le service du monde.

Ils vivent dans un souci d'unité, de communion pour la mission : **rendre l'Eglise proche, visible et au service des habitants**.

Chacun des pôles est sous la responsabilité d'une **'équipe d'animation paroissiale du pôle' conduit par un binôme-animateur et responsable**, associé à la charge du curé et au travail de l'équipe pastorale.

La vitalité de chaque pôle trouve aussi sa source dans la messe du dimanche : les paroissiens se réunissent en **l'église principale de l'un des trois pôles paroissiaux**.

- **EGLISES PAROISSIALES dans nos communes :**

L'ensemble des églises (affectées au culte et propriétés communales) sont des lieux de présence visibles, accueillants pour tous : lieux ouverts et propices à la prière, au silence, à la paix.

Les chrétiens qui habitent nos communes sont les premiers responsables de leur église communale, en communion avec la vie du pôle et sous la responsabilité du curé.

Le souci matériel de chacune des églises communales est confié à un responsable (choisi parmi les paroissiens de la commune). C'est à lui que revient la charge de veiller au soin de l'église :

ouverture, entretien, sacristie. Ce responsable est (au nom du curé et en lien avec lui) l'interlocuteur du maire et des services municipaux en ce qui concerne l'aspect matériel.

La vie chrétienne se célèbre dans toutes nos églises : prière commune à l'initiative des paroissiens, célébration des baptêmes et mariages, des obsèques chrétiennes, célébrations paroissiales non-eucharistiques (célébrations de catéchèse par exemple).

La messe du dimanche est, désormais et habituellement, célébrée en trois lieux fixes : Plouzévedé, Landivisiau et Sizun.

Ces églises que l'on pourrait appeler 'églises principales' ou 'églises dominicales' rassemblent en trois pôles l'assemblée eucharistique du dimanche. Elles ne concentrent pas toute l'activité du pôle.

Chaque église communale célèbre annuellement sa fête patronale (fête du Saint Patron et éventuellement pardon de chapelle), planifiée et organisée dans le cadre de la vie de la paroisse.

La célébration de l'Eucharistie dominicale dans notre paroisse

« La messe dominicale et paroissiale est bien le sommet indépassable de la vie chrétienne »
orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles, Pentecôte 2017, p. 9

Dans la continuité des efforts déployés toutes ces années dernières, dans l'intérêt et le soin de célébrations eucharistiques dominicales, il importe de renforcer ce mouvement eucharistique dominical pour le bien de notre paroisse.

Dans la mise en place des équipes d'animation des pôles paroissiaux, fidèles aux intuitions du projet pastoral vers les jeunes générations, nous voulons continuer de développer le goût de prier ensemble et de célébrer le Jour du Seigneur.

« La célébration eucharistique présidée par un prêtre est le lieu où se manifeste en plénitude la mission de l'Eglise qui est d'annoncer au monde le Mystère Pascal du Christ. En elle se conjuguent les trois dimensions de la vie de l'Eglise : l'annonce de la Bonne Nouvelle (martyria), la célébration du salut (leitourgeia) et le service des frères (diakonia). L'eucharistie ne se 'remplace' pas et chaque dimanche, tout chrétien doit se sentir appelé à participer à la messe. »

Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles, Pentecôte 2017, p. 9

- **La messe du dimanche est, désormais et habituellement, célébrée en trois lieux fixes : PLOUZEVEDE, LANDIVISIAU, SIZUN à 10 h 30.**

Ces églises (dominicales) rassemblent en trois pôles l'assemblée eucharistique paroissiale du dimanche.

Aussi tous les paroissiens se sentiront chez eux, accueillis et accueillants, en ces trois églises principales, notamment pour la célébration eucharistique au Jour du Seigneur. Ce principe vaut d'ailleurs tout à la fois pour l'ensemble des 23 églises paroissiales qui constituent notre paroisse, et pour tout type de célébration.

C'est le bon signe d'une Eglise vivante, accueillante à tous et fidèle à sa mission.

- En certaines occasions (événements particuliers, temps et fêtes liturgiques spéciaux), des adaptations seront réfléchies et décidées avec l'équipe pastorale.

- Autant que possible, un même prêtre vivra avec la même assemblée eucharistique un temps liturgique donné.
Ces temps sont ainsi partagés : Avent et Noël / temps ordinaire / Carême et Pâques / Temps Pascal / temps ordinaire (jusqu'à l'été) / temps ordinaire : rentrée - Toussaint (inclus)/ Après-Toussaint – Christ Roi.

Fêtes patronales et pardons paroissiaux

Ces fêtes participent à l'heureuse et nécessaire proximité de la paroisse sur l'ensemble de son territoire. Elles marquent la vie locale et maintiennent une présence d'Eglise significative et précieuse.

- Chaque église paroissiale communale célèbre annuellement sa fête patronale (fête du saint patron et éventuellement pardon de chapelle), planifiée et organisée dans le cadre de la vie de la paroisse.
- Lorsqu'un pardon est célébré, la règle des trois messes fixes du dimanche s'adapte alors de manière à rassembler en ce lieu l'assemblée habituelle du dimanche.
- Sur cette base, et afin de favoriser la dimension événementielle, la note « *fêtes patronales et pardons dans notre paroisse* » de mai 2015, remise à jour en janvier 2019, est l'outil de référence pour envisager et préparer ces fêtes.

La messe anticipée du dimanche

La messe célébrée le samedi soir est la messe anticipée du dimanche, afin de permettre à ceux qui sont empêchés (ponctuellement ou habituellement) de se réunir et de célébrer le Jour du Seigneur.

- Une messe anticipée du dimanche est habituellement célébrée dans notre paroisse.

A la particularité de la 'messe anticipée du dimanche' s'ajoute aussi la disponibilité des prêtres et la physionomie géographique de notre paroisse :

- Au dispositif nord/sud des messes dominicales stables, et dans le même esprit, on privilégie les 'extrêmes' ouest et est.
- Deux prêtres sur la paroisse : pour permettre une disponibilité vers tous (apostolat des jeunes, célébrations diverses dont mariages et baptêmes les samedis), un seul prêtre sera de service chaque samedi pour la messe anticipée

Sur la base de ces éléments, le planning annuel de référence est joint ici en annexe (avec la procédure pour l'établissement du planning des célébrations dominicales).

La célébration de la messe en semaine

Chaque prêtre célèbre habituellement la messe quotidiennement. Elle fait partie du cœur de sa journée et de sa prière ; il la célèbre aussi avec et pour ceux qui ont à cœur cette dimension eucharistique de la vie quotidienne.

Elle s'insère aussi dans sa journée de travail pastoral, souvent bien remplie. Régulièrement, les prêtres nommés dans notre paroisse organisent ensemble leur travail, répartissent leurs missions et se rendent ainsi disponibles pour présider la messe en semaine :

- à proximité de leurs lieux de vie et/ou de travail,
 - en restant disponibles pour célébrer la messe dans les cinq maisons de retraite (et établissements de soins)
 - en veillant à rejoindre les fraternités chrétiennes stables, rassemblant des paroissiens. Et le cas échéant, et à leur demande, de célébrer la messe avec elles.
-
- La communication des jours et lieux de célébration des messes de semaine se fait habituellement par le biais du bulletin paroissial.
 - Si le prêtre n'était pas disponible et que la messe prévue ne pouvait avoir lieu, il est heureux que les paroissiens se rassemblent pour une prière commune.
 - Une messe mensuelle est célébrée dans les cinq maisons de retraite de notre paroisse.

La célébration des funérailles

La présence aux familles dans le deuil qui viennent vers l'Eglise pour la célébration des funérailles est un service important qui, dans la proximité et la charité fraternelle, témoigne de l'espérance chrétienne pour la vie quotidienne et devant la mort de nos frères.

Les funérailles chrétiennes se célèbrent dans toutes nos églises paroissiales. Et nombreux sont les paroissiens engagés dans cette pastorale des funérailles. Leur service est sous la conduite et la veille de la coordination paroissiale du service des funérailles.

- La célébration de la messe dominicale est un moment privilégié et un lieu important de prière pour les défunts de la paroisse.
Avec l'équipe pastorale, la coordination paroissiale des funérailles réfléchira ce lien le plus adéquat possible avec la messe du dimanche.

La célébration des baptêmes

En chaque église paroissiale où vivent des chrétiens, nous avons gardé l'heureuse habitude d'y célébrer des baptêmes. La célébration de baptêmes dans les églises paroissiales est une 'liturgie invitante' qui permet aux paroissiens de célébrer ce beau sacrement dans leurs églises.

- En tenant compte de nos moyens et de notre volonté de soigner la dimension communautaire, le service paroissial du baptême des petits enfants proposera chaque année un calendrier qui puisse garder cette habitude, tout en intégrant ces nouveautés dominicales.

PRIER dans nos EGLISES PAROISSIALES...

« Mais comment l'eucharistie pourrait-elle apparaître comme sommet si elle constitue, comme c'est souvent le cas, la seule manière de célébrer ? Pour que le sommet apparaisse bien comme tel, il est décisif qu'il soit comme entouré et soutenu par un ensemble de pratiques qui ne sont ni secondaires, ni inférieures, mais ordonnées à ce sommet eucharistique. Citons par exemple la proposition de la Liturgie des Heures mais aussi l'adoration eucharistique ou d'autres pratiques dévotionnelles : la Lectio Divina, le chapelet, le rosaire, le chemin de croix... Citons aussi toutes les possibilités offertes par la ritualité du catéchuménat qui prévoit les liturgies de la Parole, mettant en avant la sacramentalité de la Parole de Dieu. Citons également la liturgie des sacramentaux et en particulier celle des bénédictions. »

Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles, Pentecôte 2017, p. 9

Ainsi à l'appel de notre Evêque, et pour la vitalité de toute notre paroisse, les réunions de prière (ponctuelles ou habituelles), les visites personnelles dans nos églises sont des moments à maintenir, à développer, à inventer, à proposer...

- En lien avec les équipes d'animation des pôles paroissiaux, les responsables paroissiaux de chaque église communale :
 - veilleront à l'ouverture quotidienne de toutes nos églises,
 - se mettront à disposition de tous groupes de paroissiens souhaitant se réunir dans l'église, et favoriseront ainsi ce type de rassemblement.
- Pour les 'liturgies particulières, non-eucharistiques' (étapes de catéchèse par exemple) les églises paroissiales sont des lieux de rassemblement et de célébration à privilégier par rapport aux églises où se célèbrent habituellement les messes du dimanche.

« Tout rassemblement dans une paroisse donnée est sous la responsabilité du curé, en communion avec l'évêque. C'est dans le cadre d'une véritable mission ecclésiale reconnue que des laïcs conduisent ces célébrations.

Orientations pour la vie et la mission des paroisses nouvelles, Pentecôte 2017, p. 9

L'équipe liturgique paroissiale

Une équipe liturgique paroissiale est constituée. Progressivement elle portera le souci de la vie liturgique dans la paroisse, associée à tous les acteurs actuels. Elle travaillera en lien étroit avec l'équipe pastorale, et en s'appuyant sur les équipes d'animation des pôles paroissiaux.

Les principaux axes de sa mission sont aujourd'hui :

- le soutien et le développement de la vitalité des célébrations dominicales,
- proposer des éléments unifiés de vie liturgique, notamment pour les temps liturgiques spécifiques,
- porter attention au service de la Parole proclamée, notamment par la formation et la proposition d'atelier de la Parole,
- développer la mission de 'porter la communion' et former des ministres extraordinaires de la communion eucharistique.

En cette période de refondation paroissiale, la vie liturgique est certainement l'un des lieux les plus significatifs et sensibles pour vérifier, accompagner et développer le 'sens de la foi des fidèles'.

A l'initiative de l'équipe pastorale, et avec l'attention des binômes conduisant les équipes d'animation des pôles, une relecture et une évaluation de ce document de synthèse « la vie liturgique de notre paroisse » sera faite au moins annuellement.

« La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission. »

Pape François, Exhortation Apostolique « La Joie de l'Evangile » n°28, 2013

En annexe :

- calendrier annuel des célébrations eucharistiques dominicales
- « fêtes patronales et pardons dans notre paroisse »
- procédure pour l'établissement du calendrier (des messes dominicales)

CALENDRIER ANNUEL des CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES DOMINICALES

(Mise à jour et Validation : Janvier 2019)

1) MESSES DOMINICALES

Dispositions sous réserve de prêtres disponibles

DATES	FETES PATRONALES	PARDONS DE CHAPELLE	Messes dominicales
MAI			
1 ^{er} Dim	Lampaul : église paroissiale / La Vierge Plounéventer : église paroissiale / St Néventer		LDV
2 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
3 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
4 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
ASCENSION	Trézilidé : église paroissiale / St Péran Saint Eloy : église paroissiale / St Eloy		LDV
PENTECÔTE		Plouvorn : Chapelle ND de Lambader	LDV SIZN
TRINITE	Saint Derrien : église paroissiale / St Derrien		LDV SIZN
JUIN			
1 ^{er} Dim			PLZE LDV SIZN
2 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
3 ^{ème} Dim		Saint Vougay : Chapelle St Jean (sauf quand le 24 tombe le 4 ^{ème} Dim)	LDV SIZN
4 ^{ème} Dim	Guiclan : église paroissiale / St Pierre Plougourvest : église paroissiale / St Pierre		SIZN
Si 5 Dim			
4 ^{ème} Dim	Guiclan : église paroissiale / St Pierre		PLZE SIZN
5 ^{ème} Dim	Plougourvest : église paroissiale / St Pierre		PLZE SIZN
JUILLET			
1 ^{er} Dim	Plougar : église paroissiale / Sts Pierre et Paul		LDV SIZN
2 ^{ème} Dim	Saint Servais : église paroissiale / St Servais		LDV SIZN
3 ^{ème} Dim	Guimiliau : église paroissiale / St Miliau		PLZE LDV
4 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
AOÛT			
1 ^{er} Dim	LocEguiner : église paroissiale / St Eguiner	Sizun : Chapelle de Loc Ildut	LDV
2 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
15 Août	Bodilis : église paroissiale / Notre Dame	Plouzévéde : Chapelle ND Berven	SIZN
3 ^{ème} Dim		Lampaul : Chapelle Ste Anne	PLZE LDV
4 ^{ème} Dim	Commana : église paroissiale / St Derrien	St Thégonnec : Chapelle Ste Brigitte	LDV
Si 5 Dim			
4 ^{ème} Dim		St Thégonnec : Chapelle Ste Brigitte	PLZE LDV
5 ^{ème} Dim	Commana : église paroissiale / St Derrien		PLZE LDV

Septembre			
1 ^{er} Dim			PLZE LDV SIZN
2 ^{ème} Dim	St Théog : église paroissiale / St Thégonnec St Sauveur : église paroissiale / Ste Croix		LDV
3 ^{ème} Dim			PLZE LDV SIZN
4 ^{ème} Dim	Lanneufret : église paroissiale / St Guévroc Saint Cadou : église paroissiale / St Cadou		LDV
OCTOBRE			
1 ^{er} Dim	Landivisiau : église paroissiale / St Tiviziau Locmélar : église paroissiale / St Mélar		PLZE
2 ^{ème} Dim	FETE PAROISSIALE		
3 ^{ème} Dim	Sizun : église paroissiale / St Suliau		PLZE LDV

2) MESSE ANTICIPEE DU DIMANCHE

1^{er} et 3^e samedi de chaque mois : ST THEGONNEC, du 1^{er} avril au 30 septembre

GUICLAN, du 1^{er} octobre au 31 mars

2^e et 4^e samedi de chaque mois : PLOUNEVENTER

- Si 5 dimanches dans le mois, la messe anticipée est célébrée à PLOUVORN
- En cas de célébration d'une fête patronale dans un lieu proche de ces églises, la messe anticipée est à PLOUVORN

3) AUTRES LIEUX de CELEBRATION

MAI	
Dernier samedi	Bodilis : Pardon lieu-dit Vierge Noire (Tps Prière) Lampaul – Guimiliau : Ste Anasthasie (Tps Prière)
JUILLET	
1 ^{er} Dim	Guiclan : Fête de l'Amitié / Amis Pères St Jacques
2 ^{ème} ou 3 ^e Dim	Guiclan : Pardon de la Chapelle St Vizias (Tps Prière)
26 juillet	Lampaul : Pardon de la Chapelle Ste Anne (Tps Prière) Plouvorn : chapelle Ste Anne (Tps de prière)
Dernier Dim	Guiclan : Pardon de la Chapelle St Jacques
SEPTEMBRE	
Jour de la St Michel 29 sept.	Plougourvest : Pardon de la Résidence St Michel (Si le 29 septembre est un dimanche, le pardon est célébré, le samedi)

Adaptation en janvier 2019 du document initial de mai 2015.

Fêtes patronales et pardons dans notre paroisse

Dans la réflexion de l'équipe pastorale de notre paroisse, l'adaptation des célébrations dominicales à la réalité de nos moyens et de la physionomie de nos communautés chrétiennes habituelles nous conduit à continuer de privilégier ces occasions de rassemblements et de célébrations.

A cet effet, il y a lieu de distinguer entre :

- **les pardons paroissiaux, ou fêtes patronales.**
Une fois l'an, ils sont l'occasion de célébrer la fête patronale de l'église paroissiale.
- **Les pardons des chapelles.**

Les fêtes patronales (ou pardons paroissiaux) sont privilégiées dans les églises de notre paroisse.

Les fêtes patronales des églises paroissiales

Elles sont célébrées le dimanche à 10 h 30.

Elles sont un événement qui concerne toute la paroisse. De ce fait, elles participent pleinement de la dynamique actuelle de la réflexion autour du Dimanche : la joie de se rassembler et le goût de célébrer le Jour du Seigneur.

Ces fêtes sont sous la responsabilité des paroissiens de la commune concernée. Elles se préparent et se vivent avec le soutien de l'équipe d'animation du pôle paroissial.

En certains lieux, elles sont déjà l'occasion heureuse et fructueuse d'initiatives prolongeant la célébration, comme les repas paroissiaux.

Elles sont aussi parfois associées à des événements débordant le simple cadre de la célébration paroissiale proprement dite, en s'associant avec les acteurs locaux, comme les écoles catholiques ou les communes.

Ces initiatives sont vraiment un temps à la fois fraternel et convivial.

Elles marquent la vie locale et maintiennent une présence d'Eglise significative et précieuse.

Elles sont donc à privilégier et à développer.

Et par ailleurs, la richesse architecturale de nos lieux paroissiaux peut sûrement être source d'inspiration pour des initiatives en ce sens.

Ces temps de pardons paroissiaux peuvent être l'occasion de créativité pastorale, selon l'appel des Orientations Diocésaines à susciter des initiatives de « nouvelle évangélisation ».

Les pardons de chapelles

Depuis quelques années, chaque ensemble paroissial privilégiait la célébration d'un seul pardon durant lequel est célébrée la messe.

Les autres pardons des chapelles de la paroisse étaient maintenus sous la forme d'un temps de prière rassemblant les fidèles.

Le guide pastoral diocésain « *Chapelles, espace de prière et de culture* » offre des outils précieux pour préparer et vivre ces pardons.

Les paroissiens du lieu portent le souci et la responsabilité de ces temps de rendez-vous et de ces célébrations (messe ou/et temps de prière).

- Pour la présidence de ces célébrations, il peut être opportun de solliciter des prêtres 'extérieurs' (par exemple des prêtres originaires de notre paroisse, des missionnaires, ou des prêtres dans une mission particulière...).
Ces invitations seront nécessairement lancées et validées par le curé.
Pour le dédommagement de ces prêtres, on se réfèrera au document de référence (disponible au secrétariat paroissial).
On associera le plus possible à la préparation de la fête, le prêtre qui la présidera.
- En chaque lieu de fête patronale (et de pardon de chapelle) il sera bon de constituer une petite équipe de préparation de la fête, qui réunira le responsable paroissial de l'église, les acteurs liturgiques...

Si une instance associative (un comité de chapelle ou de quartier) existe dans le lieu, elle est évidemment l'interlocuteur privilégié des paroissiens pour organiser le pardon, quel qu'en soit sa forme.
- Le calendrier des messes dominicales de la paroisse intègre les fêtes patronales et pardons de chapelle.

l'Equipe Pastorale de notre paroisse.



PROCEDURE POUR LE CALENDRIER DES MESSES DOMINICALES

- 1- Le calendrier prévisionnel, établi par Yvette G, est envoyé à l'EAP et à Gisèle Cren en temps voulu (sans le nom des prêtres par mail, par Yvette G).
- 2- Réponse obligatoire de tous les membres laïcs de l'EAP et de Gisèle Cren et vers Catherine et Yvette.
- 3- Rencontre Yvette, Père Jean-Yves et Catherine pour validation définitive des lieux de célébration.
- 4- Diffusion de ce calendrier à tous les responsables paroissiaux des églises communales, aux membres de l'équipe liturgique paroissiale ainsi qu'à l'EAP. Les Responsables des églises paroissiales communales les transmettront aux mairies qui le demandent pour leur bulletin municipal sans le nom des prêtres (en leur précisant que ces messes seront célébrées sous réserve de disponibilités des prêtres pour présider les messes). La diffusion de ces calendriers sera faite par Catherine ou Yvette en l'absence de Catherine.
- 5- Ce calendrier sera aussi affiché aux portes des églises.
- 6- Contact des prêtres par Yvette.
- 7- Etablissement du calendrier définitif avec JY Dirou. Yvette transmet le calendrier à Catherine.
- 8- Catherine diffusera le calendrier avec le nom des prêtres à l'EAP, aux Responsables paroissiaux des églises concernées par les lieux de messe de la période, aux membres de l'équipe liturgique paroissiale, aux prêtres concernés et aux accueillants baptêmes.
- 9- Catherine réalisera l'affiche des horaires du mois à venir, la fera valider par JY Dirou, les membres de l'EAP, les membres de l'équipe liturgique paroissiale et Gisèle Cren.
- 10 -Diffusion de cette affiche par Catherine à tous les responsables des églises paroissiales communales pour affichage, à l'EAP, aux membres de l'équipe liturgique paroissiale. Les affiches seront déposées également dans les casiers respectifs des églises.